

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.

Etaient présents: Annie JEGAT, Philippe DURIN, Rémi Guyomard, Christine HUNKELER,, Florent GAMBU, Yvon GUEDES, Annick GUERARD, Franck DORTIGNAC, Dominique QUIESSE, Stéphane VIRAPIN, Benoît CLATOT, Céline LEFEBVRE, Françoise DESOMBRE,

Etaient absents excusés: Alain NAVE (pouvoir à Philippe DURIN), Etienne CORNU

Secrétaire de séance: Philippe DURIN

Approbation du PV du Conseil Municipal du 18/12/2023 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023.

Délibération n°01-2024 : Approbation du compte de gestion 2023

Madame le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2023 et certifie que tous les titres et mandats ont bien été pris en compte.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par M. SERET, Mme Malandain, M. Lefebvre et Mme Galiot, comptables publics, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2023 du budget de la commune est adopté en conséquence.

Délibération n°02-2024 : Approbation du compte administratif 2023

Après présentation du compte administratif 2023 par Mme JEGAT et réuni sous la présidence de Mme Desombre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, hors la présence du Maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	234 110,00
	Réalisé :	65 955,05
	Reste à réaliser :	19 786,40
Recettes	Prévu :	234 110,00
	Réalisé :	23 438,22
	Reste à réaliser :	23 650,00

D'où un déficit d'investissement pour l'année 2023 de 42 516,83€ et un déficit d'investissement réel de 20 338,61€ compte tenu du résultat de l'année N-1 qui laissait apparaître un excédent de 22 178,22€

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	657 640,00
	Réalisé :	477 796,36
Recettes	Prévu :	657 640,00
	Réalisé :	515 290,66

Soit un excédent de clôture pour l'année 2023 de 37 494,30€

Et un excédent cumulé de 171 217,30€ (compte tenu du résultat N-1 de 133 723,00€)

Résultat de clôture de l'exercice 2023

Investissement :	-42 516,83
Fonctionnement :	37 494,30

Délibération n°03-2024 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, décide d'affecter le résultat d'exploitation excédentaire qui s'élève à 171 217,30€ comme suit :

Affectation obligatoire au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » à la section d'investissement pour 16 475,01 €, compte tenu des restes à réaliser en recettes pour 23 650€ et en dépenses pour 19 786,40€.

Le solde disponible est affecté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » à la section de fonctionnement pour 154 742,29€.

Délibération n°04-2024 : Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Lors de la dernière réunion le conseil municipal a voté l'octroi d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents communaux employés entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023. Cette prime d'un montant de 2 160€ concerne l'ensemble du personnel communal elle a été étudiée et acceptée par le le CSP du centre de gestion.

Madame Le Maire propose aux membres du conseil d'adopter la délibération qui correspond à cette prime . Comme souhaité par le conseil cette prime sera versée le mois prochain.

Ressources Humaines

Monsieur Grégory Debisschop a réussi le concours de rédacteur principal, il est désormais inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal 2^{eme} classe. Il convient donc de créer ce poste.

Mme Annie Jégat rappelle aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Mme Annie Jégat expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Secrétariat de mairie

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose aux membres du conseil municipal de créer, à compter du 19 février 2024 un emploi permanent de rédacteur principal 2^{eme} classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e

Le tableau des effectifs est donc modifié comme suit :

Rédacteur principal 2^{eme} classe stagiaire :1

Agent technique principal 1^{er} classe :1

Agent technique contractuel :1
 Agent du patrimoine contractuel :1
 Agent contractuel gestion des salles :1

Projet de modification du Rifseep

Madame Le Maire rappelle que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été voté en 2019 et n'a jamais été revu depuis cette date. Certains agents atteignent le plafond sans possibilité d'amélioration.

Il convient donc de modifier les plafonds votés en 2019 et de soumettre le projet à l'avis du Centre de Gestion.

Propositions de plafonds :

Groupe	Niveau de responsabilité Fonctions	Fonctions	Plafonds (en Euros)
A1	Direction générale des services	Sans objet	36210
A2	Direction adjointe des services	Sans objet	32130
A3	Direction d'un pôle	Sans objet	25500
A4	-de l'expertise -des sujétions ou des responsabilités particulières	Sans objet	20400
B1	Direction de la collectivité	Secrétaire de mairie	17480
B2	Coordination d'un service Encadrement ou coordination d'une équipe	Sans objet	16015
B3	De l'expertise, Encadrement de proximité	Sans objet	14650
C1	Des sujétions ou des responsabilités particulières Encadrement ou coordination d'une équipe	Responsable d'équipe Comptable Chargé de l'urbanisme et de l'état civil Chargé de la communication	11340
C2	Fonctions opérationnelles d'exécution Toutes les fonctions qui ne sont pas dans le C1	Agent d'exécution Agent d'accueil ATSEM Agent polyvalents des services techniques Agents de restauration et de l'entretien des bâtiments	10800

Délibération n°06-2024 : Chemin piétonnier rue de l'Ancien Manoir

Madame Le Maire explique aux membres du conseil que la commune a le projet de réaliser un chemin piétonnier rue de l'Ancien Manoir et qu'il est nécessaire pour cela de poursuivre les acquisitions de terrain. Il reste 2 acquisitions à finaliser.

Madame Le Maire demande l'autorisation :

-d'engager les démarches afférentes à la réalisation de cette opération et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- donne son accord pour que le maire engage les demandes de subvention au taux le plus élevé auprès du Département et auprès de l'état.

- autorise le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Délibération n°07-2024 : Réserve incendie au Hameau du Thil

Madame Le Maire explique aux membres du conseil que la commune n'est pas en règle avec le règlement de défense extérieure contre l'incendie sur le hameau du Thil et qu'il est nécessaire d'implanter une réserve d'eau qui desservirait la partie du Thil située la plus à l'est. Le devis s'élève à la somme de 52 567,20 TTC et sera inscrit au budget 2024 au compte 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile de la section d'investissement.

Madame Le Maire demande l'autorisation :

-d'engager les démarches afférentes à la réalisation de cette opération et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- donne son accord pour que le maire engage les demandes de subvention au taux le plus élevé auprès du Département et auprès de l'état

- autorise le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier

Projet voirie du « bout du Vaussier »

Les habitants qui résident dans le « bout du Vaussier » ont demandé la reprise de la voirie. Les négociations sont en cours, néanmoins il est nécessaire de donner un nom à cette rue, et des numéros de voirie aux habitants. Comme certains l'ont déjà appelé « résidence du bout du Vaussier » Madame Le Maire demande au conseil de conserver ce même nom. Après délibération, le Conseil donne son accord.

Compte rendu des réunions inter-communales

Entente intercommunale des Collèges :

Madame Hunkeler annonce aux membres du Conseil que la participation de la Commune se monte à 3783,78€ pour 2024 (5,39€/habitant) ce qui permet la prise en charge du transport collectif et les entrées à la piscine.

Pour information, il y a dans la commune 27 collégiens qui vont au collège Chartier et 5 collégiens qui vont au collège Rousseau.

Questions diverses :

- Monsieur Guyomard interroge les membres du Conseil pour savoir si on active la nouvelle organisation de l'accès à la décharge communale dès le mois d'avril et selon quelles modalités : ouverture de 9h à 12h, présence de 2 élus pour autoriser l'accès, pièce d'identité et justificatif de domicile, dépôt de petits volumes uniquement, et faire un boîtier pour informer les habitants.

- Monsieur Durin informe les membres du Conseil qu'un audit de prévention contre la cybercriminalité a été réalisé par les services de la gendarmerie. Les conclusions du rapport montrent que plusieurs bonnes solutions existent déjà sur notre infrastructure mais aussi que plusieurs petits paramètres sont à ajuster ou à mettre en place pour améliorer la sécurité du système informatique.

Séance levée à 22h10

Prochaine réunion le mardi 26 mars 2024 à 20h30